

Préserver et assurer

eau & feu

ETABLISSEMENTS
CANTONAUX D'ASSURANCE



N°18 • Hiver 2011-2012

Bulletin d'information de l'ECAP

ECAP

Place de la Gare 4 - 2002 Neuchâtel
tél. 032 889 62 22 - fax 032 889 62 33
www.ecap-ne.ch

Nouvelle campagne à long terme de l'ECAP Prévention feu à l'école



Tous les écoliers et écolières du canton de Neuchâtel bénéficieront d'une leçon de sensibilisation aux dangers du feu dans le courant de leur 7^e année (ex-5^e) scolaire. Ce cours de base, adapté à des enfants d'une dizaine d'années, sera dispensé par deux préventionnistes, dont un sapeur-pompier. Cette mesure, qui touchera environ 2000 enfants chaque année, est prise en étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel, qui en a déjà fait l'expérience à son échelle, et avec le Département cantonal de l'éducation et des sports. Elle constitue la nouvelle campagne de prévention à long terme dans laquelle s'engage l'ECAP dès 2012. Une période-test de 2 ans est prévue, reconductible si elle est positive. Elle ne bouleversera bien sûr pas les programmes, et sa modestie ne permet pas d'en attendre des miracles, mais c'est un petit pas de plus en faveur d'une sensibilisation accrue de la population à un risque ancestral dont l'évolution de notre mode de vie nous a rendus moins conscients.



2012: rabais sur primes, mais pas d'assurance au rabais!

> p. 2



Contents? Pas contents? Dites-le nous!

> p. 2



Sinistres 2011 : feu lourdement ravageur, éléments naturels ultra-cléments...

> p. 3



Pompiers: quel avenir?

> p. 4



Le nouvel ECAP vous souhaite la bienvenue!

Après de longs mois d'importants travaux, la rénovation du bâtiment de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, est arrivée à son terme pour que l'établissement puisse entamer l'année 2012 doté d'un instrument de travail bien amélioré.

La réfection complète de l'enveloppe du bâtiment pour le mettre aux normes énergétiques actuelles s'est accompagnée d'une évidente amélioration de son esthétique, de son caractère architectural. Son «urbanité» aussi se trouve améliorée par la création d'une lignée de vitrines en façade sur trottoir.

A l'intérieur aussi, ces travaux se traduisent par des changements marquants: toute la zone de réception, et le centre d'information, l'ECAPi, attendant sont désormais beaucoup plus accueillants et fonctionnels; de nouvelles places de tra-

vail ont été aménagées; et à la place d'un haut lieu de formation (la Haute Ecole Arc qui a déménagé tout près dans son nouveau campus), l'ECAP abritera désormais un haut lieu de l'innovation: le Swiss Creative Center, un laboratoire d'idées tout nouveau et unique en son genre, lancé par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie en collaboration avec les hautes écoles neuchâteloises.

Rien de superflu, que du pratique et de l'utile: meilleur coefficient thermique pour des économies substantielles d'énergie, meilleures conditions de travail et de réception, meilleure intégration à un quartier devenu le second centre vital de la ville, et un dynamisme interne renouvelé...

Le prochaine édition d'Eau&Feu vous donnera une description plus précise de ce nouvel environnement. Pour l'instant, nous vous y souhaitons déjà la plus cordiale bienvenue!

2012: un rabais sur les primes, mais pas d'assurance au rabais!

Un rabais sur les primes, mais une assurance qui ne sera pas «au rabais»: voilà comment on peut résumer l'évolution des contrats de nos assurés pour 2012. En clair, l'ECAP reconduit une nouvelle fois pour 2012 le rabais sur primes accordé déjà ces dernières années, mais dans le même temps ne peut plus différer encore une adaptation à la hausse de l'indice des valeurs assurées, à laquelle il avait renoncé l'an dernier.

La première mesure compensant en grande partie la seconde, c'est finalement une hausse modérée des primes qu'il faut accepter pour 2012. Avec, en contrepartie, la garantie d'une couverture d'assurance maintenue à un niveau réaliste par rapport à l'augmentation importante des coûts de construction.

Hausse constante des coûts de construction

Cette augmentation des coûts de construction est constante depuis de nombreuses années, et nettement plus importante que celle du coût de la vie en général. Elle a été de l'ordre d'un quart en un peu plus d'une décennie! L'indice de référence calculé par l'Office fédéral de la statistique, basé à 100 en 1998, a d'ailleurs été réajusté à une nouvelle base 100 en 2010, où il avait atteint alors, pour la région Mittelland qui englobe Neuchâtel, les 125%... Et il a encore augmenté d'un point depuis...

Gare au piège de la sous-assurance

Dans notre canton, nous sommes toujours restés nettement en deçà de l'indice Mittelland, considérant que la flambée des prix est effectivement moins marquée dans le canton que dans les régions de Berne ou Fribourg. Mais avec un indice ECAP fixé à 106,6, nous sommes désormais nettement trop bas. Le relèvement à ce niveau avait été réalisé en 2009. C'était, volontairement, une adaptation partielle déjà, limitée pour tenir compte de la situation économique difficile du canton. Aujourd'hui, il est indispensable de procéder à un nouveau «rattrapage», toujours partiel, afin d'éviter le piège d'une sous-assurance des bâtiments neuchâtelois. L'ECAP assure en effet les propriétaires «à la valeur à neuf», en règle générale. Mais les indemnités sont calculées en fonction de l'indice cantonal. Si celui-ci accuse un trop gros retard sur les coûts réels de la construction, le propriétaire victime d'un sinistre ne pourra pas remettre en état son bien aux coûts réels du marché. Ce qui serait à coup sûr beaucoup plus dommageable que les quelques francs supplémentaires de prime qu'engendrerait l'adaptation de l'indice, en accroissant la valeur assurée des bâtiments... Voilà pourquoi l'ECAP s'est résolu à relever son indice de 106,6 à 110 dès le 1.1.2012. Rappelons que la mesure n'a aucune incidence fiscale, la valeur d'assurance étant distincte de l'estimation cadastrale, qui sert de base à l'impôt.

Le bénéfice des bonnes années...

L'effet de cette mesure est en revanche fortement atténué par la reconduction, pour 2012 encore, du rabais sur primes que nous avons déjà accordé ces dernières années. Cet avantage, à considérer comme une participation aux résultats, selon le principe de mutualité appliqué par l'assurance publique des bâtiments, a été rendu possible grâce aux provisions que nous avons pu constituer à cette fin durant les années précédentes. Mais une sinistralité toujours trop élevée, et une situation économique peu rémunératrice pour les placements n'incitent guère à l'optimisme pour les années futures, malgré la politique de gestion particulièrement prudente de l'ECAP.

Annoncez les plus-values!

Nos assurés voient donc au total leurs primes 2012 légèrement augmenter, mais en ayant la tranquillité d'esprit de savoir qu'en cas de sinistre, leur indemnisation leur permettra de faire face réellement aux coûts de remise en état. Nous les invitons d'ailleurs à appliquer la même logique de maintien de leur niveau d'assurance en n'omettant pas de signaler spontanément les modifications apportées à leurs bâtiments qui pourraient entraîner un accroissement de leur valeur intrinsèque.

Question d'assurance...

Éléments naturels: prévoyance nécessaire!

Tout le monde aime les arbres et personne n'aime les voir abattus... Il est néanmoins nécessaire de les supprimer dès lors qu'il présentent un danger pour les personnes et les biens. Les dégâts provoqués par un arbre brisé par le vent alors qu'il était manifestement trop près d'un bâtiment, trop grand ou trop affaibli, ne seront pas considérés comme un «événement soudain et imprévisible», critère d'un dommage «éléments naturels» pouvant être pris en compte. De même pour une inondation provoquée par des racines qui auraient abîmé une étanchéité ou un canalisation, ou par des infiltrations dues à des feuilles mortes accumulées dans un écoulement mal entretenu...

**Content-e?
Pas content-e?
Dites-le nous!**



Afin de garantir des prestations optimales, l'ECAP mènera dès 2012, systématiquement, une enquête de satisfaction auprès de ses assurés. Après chaque estimation de bâtiment ou après chaque indemnisation de sinistre, les propriétaires ou leurs mandataires recevront un petit questionnaire qui leur permettra d'exprimer facilement et librement leur appréciation, positive, négative ou mitigée, de la manière dont leur cas a été traité. A défaut d'être anonymes, pour des raisons évidentes de crédibilité, ces données seront analysées avec toutes les garanties de protection de la personnalité, utilisées à seules fins statistiques et détruites après cet usage. Mais elles doivent permettre à l'ECAP de remplir toujours mieux sa mission de service public. Merci donc à nos assurés de prendre la peine de nous donner leur avis.

Feux follets, holà!

Notre époque ne cesse d'inventer de nouvelles modes «flamboyantes», toutes plus charmantes les unes que les autres certes, mais qui font frémir à répétition les préventionnistes et autres responsables de la sécurité! Après les indéboulonnables bougies, les indispensables poêles, cheminées, barbecues et réchauds, les expansionnistes feux d'artifice, les brûle-parfums pas toujours si zen que ça et les omniprésents foyers à éthanol, voici la vogue des mini-montgolfières à brûleurs ouverts, qui se mettent à consteller les nuits festives. Très jolis gadgets, mais aussi dangereux incendiaires potentiels que poétiques aéronefs... Gare!



Pierre-Alain Kunz, expert cantonal, responsable du service d'expertise des bâtiments et de police du feu, a pris à l'été 2011 une retraite bien méritée, après plus de trente ans de service au cours desquels il a fait rayonner à la fois sa compétence et sa rigueur de préventionniste mais aussi sa chaleur humaine toujours teintée d'humour.

Ce départ marquant s'accompagne d'une restructuration du service en deux domaines distincts placés chacun sous une nouvelle responsabilité:

Olivier Schuppisser, expert en prévention, a été promu responsable du domaine de la prévention.

Jean-François Rumley, expert en estimation, a été promu responsable du domaine de l'estimation des bâtiments et des sinistres.

Les experts d'arrondissement seront en outre désormais davantage impliqués dans la gestion des sinistres dus aux éléments naturels.



Véronique Rebstein, dessinatrice architecte, qui fonctionnait comme experte d'arrondissement, a été engagée à plein temps comme experte en bâtiments au sein de ce service. Elle est la première femme à accéder à cette fonction à l'ECAP.

L'ECAP s'engage pour un bâti soigné...



Poursuivant son effort de communication à buts préventifs, l'ECAP a participé au premier Salon neuchâtelois de l'immobilier, qui a connu un succès marqué au printemps 2011 aux Patinoires du Littoral, à Neuchâtel. Ce rendez-vous professionnel de toute la palette des activités liées à l'économie du bâtiment a été ainsi le lieu non seulement de contacts commerciaux fructueux, mais aussi d'un judicieux rappel des droits et obligations des propriétaires, locataires, concepteurs et réalisateurs de bâtiments en matière de prévention des incendies et des dommages naturels.

Dans le même esprit, en décembre, l'ECAP a rappelé son message de base de sensibilisation à la protection des bâtiments, dans le cadre de la présentation des travaux primés par la Distinction romande d'architecture, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel. Apportant son soutien à cette initiative en faveur de la promotion qualitative des bâtiments, l'ECAP ne pouvait qu'encourager les visiteurs à prendre d'autant plus soin de bâtiments dont on soigne la conception et la réalisation!

Sinistres 2011: premières tendances Feu lourdement ravageur, éléments naturels ultra-cléments

Des incendies à nouveau plus ravageurs que la moyenne, mais des forces de la nature d'une clémence exceptionnelle: le traditionnel point des sinistres à l'automne, que nous faisons chaque année dans ce bulletin, montre des tendances complètement opposées.

Moins nombreux, mais plus coûteux, les incendies enregistrés durant les trois premiers trimestres de 2011. On n'en a compté «que» 200 environ, soit un nombre moins élevé que les années précédentes. Mais le total des dommages estimés qu'ils ont provoqués dépassait déjà celui comptabilisé à la même période en 2010, en approchant les 9 millions de francs! Bien entendu, la statistique de l'ECAP ne prend en compte que les dommages aux bâtiments eux-mêmes, pas ceux provoqués par ces sinistres aux biens mobiliers...

Des causes toujours semblables...

A la date de bouclage de cette édition d'Eau&Feu, pratiquement les deux tiers de ce total de dommages, concentrés sur 14 sinistres, résultaient de causes encore non élucidées. C'était notamment le cas du plus important sinistre, représentant à lui seul un tiers des dommages totaux: l'incendie qui a complètement ravagé un grand bâtiment ancien au coeur de la ville

de La Chaux-de-Fonds. Mais parmi les causes les plus fréquemment identifiées, on retrouve invariablement en tête les défauts ou négligences liées à des installations ou appareils électriques d'une part, à des installations de chauffage d'autre part. En nombre absolu, c'est toujours la foudre qui provoque le plus de sinistres (plus du tiers), mais avec des dégâts généralement très limités. En revanche, le nombre de cas avérés d'incendies volontaires a connu une régression.

Éléments naturels: calme record!

Du côté des éléments naturels, en revanche, c'est un calme exceptionnel qui marque les neuf premiers mois de 2011: environ 160 sinistres seulement, pour un total de dommages d'un peu moins de 300'000 francs: du jamais vu depuis bien longtemps! Plus de la moitié de ces dommages est attribuable à des inondations, mais en nombre, il y a eu presque autant de sinistres dus au vent tempétueux.

Le plus important sinistre de l'année, la destruction totale du grand bâtiment de la rue du Parc 1, à La Chaux-de-Fonds, pèse à lui seul plus du tiers du total des dommages enregistrés...



Un souci majeur, bien que méconnu, dans une société en mutation

Sapeurs-pompiers: quel avenir?

Les sapeurs-pompiers et leur matériel font toujours rêver les enfants. Tant mieux. L'ennui, c'est qu'ils continuent à faire rêver les adultes! Lesquels, de plus en plus, oublient qu'ils voulaient le devenir, et semblent croire que ceux qui interviennent tombent du ciel... Comme pour beaucoup d'autres services publics, aujourd'hui la tendance est de croire que les choses vont de soi, d'une part, et qu'elles coûtent trop cher, d'autre part. On ne se rend plus vraiment compte, notamment, que notre système, efficace, de défense contre l'incendie continue de dépendre très largement de l'engagement volontaire à son service. On ne mesure plus vraiment que la pérennité de cette efficacité ne tient pas seulement à la qualité toujours croissante de la formation, à la progression spectaculaire des technologies et des savoir-faire, mais aussi, voire surtout, au consensus social que nous saurons maintenir autour des principes qui fondent notre organisation collective de protection. La responsabilité en incombe à tous: citoyens, contribuables, employeurs, politiques...

Récemment, une conférence internationale organisée à Zurich par l'Association internationale des services d'incendie et de secours (CTIF) et la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) a été consacrée à ce sujet, à l'occasion de l'Année européenne du volontariat 2011. Elle a permis de constater qu'au-delà des différences nationales, cette préoccupation est identique un peu partout dans le monde. Elle a permis aussi de dégager une volonté unanime de revalorisation du «métier de sapeur-pompier», qu'il soit exercé à titre principal ou secondaire, comme volontaire... Fondée sur cette évidence toute simple: des services de défense contre l'incendie et de secours organisés uniquement sur une base professionnelle seraient tout simplement hors de prix en regard du gain d'efficacité!

Dans notre région aussi, la question est d'actualité. Parce que l'évolution sociale y est identique, bien sûr. Mais aussi parce que la situation économique y est particulièrement préoccupante, contraignant les collectivités publiques à rechercher toutes les possibilités de rationalisation de leurs engagements financiers. L'année 2012 devrait voir émerger, dans ce contexte, le débat sur le devenir des sapeurs-pompiers à plusieurs niveaux. Sur le plan institutionnel, c'est l'organisation même des services de secours qui doit faire l'objet de mesures d'optimisation. Et sur le plan civique, ce sont les pompiers eux-mêmes qui vont interpeller la population: les Fédérations des sapeurs-pompiers des cantons de Neuchâtel et du Jura viennent de constituer un groupe de travail dont l'objectif est d'améliorer et d'intensifier l'information sur le travail, le statut, l'importance des sapeurs-pompiers volontaires, afin de revaloriser cette fonction et de stimuler les vocations à s'y engager...

L'ampleur de l'évolution

Une évolution considérable a marqué ces deux dernières décennies. Dans les effectifs des pompiers, qui sont passés par exemple, dans le canton de Neuchâtel, de 3200 en 1994 à environ 1300 aujourd'hui. Mais surtout dans le contexte social: développement du pendularisme (on travaille de plus en plus à distance de son domicile); suppression de l'obligation de servir et de la taxe dans certaines communes; regroupements de corps de sapeurs-pompiers communaux en entités intercommunales, augmentation des exigences et du niveau de formation, etc. Il faut également composer avec d'autres facteurs primordiaux marquant la société actuelle: la perte de l'engagement citoyen volontaire, l'individualisme crois-

sant, la multiplication des activités de loisirs, la tendance au «zapping» dans tout...

La méconnaissance du public

A l'ère de la «pipolisation», le grand public ne connaît presque plus le travail effectué par les sapeurs-pompiers volontaires, minimisant ainsi leurs compétences ou pensant encore que les pompiers communaux constituent une des dernières sociétés locales du coin... Beaucoup pensent que s'ils composent le 118, une armada de pompiers professionnels débarquera avec une flotte de véhicules et de moyens dignes de séries télévisées américaines. La réalité, c'est que moins de 10% des sapeurs-pompiers sont des professionnels, qui exercent conjointement la fonction d'ambulancier. Bien sûr, les médias ne reflè-



tent que les sinistres les plus spectaculaires, et non les multiples interventions de moindre importance qui font pourtant l'essentiel du travail des services de secours... En même temps, notre société où le «savoir-paraitre» prime sur le «savoir-être» accorde de moins en moins de signes de reconnaissance à l'engagement volontaire, qui implique de se rendre disponible, y compris la nuit, les week-end ou les jours fériés, et en toutes circonstances, en accomplissant un acte citoyen et une expérience riche en relations humaines.

L'importance des employeurs

L'attitude des employeurs peut avoir une grande importance dans la progression ou la régression des vocations de sapeurs-pompiers volontaires. Certains responsables d'entreprise considèrent surtout les désagréments que causent à leur organisation les absences imprévues (interventions) ou non (formation) d'un employé engagé comme sapeur-pompier. Quelques-uns pourtant ont non seulement réfléchi à la nécessité de leur solidarité, mais mesuré aussi les avantages que l'entreprise peut retirer de collaborateurs engagés aussi dans des responsabilités civiques. L'un d'eux en a témoigné lors de la conférence internationale citée par ailleurs. Des employés assumant des engagements volontaires se révèlent aussi plus fidèles, plus flexibles et plus disposés à s'adapter au changement; ils sont aussi des éléments d'émulation pour leurs collègues. De plus, leurs connaissances complémentaires peuvent être bénéfiques au bon fonctionnement de l'entreprise, voire même faire économiser de la formation continue à l'employeur.

Informations
démonstrations
Conseils
en matière de
prévention feu
et éléments naturels
dans les bâtiments

Ensemble, protégeons nos maisons!
Chez nous, apprenez comment.

Place de la Gare 4, 2002 Neuchâtel
Me, je, ve 8h00 - 12h ou sur rendez-vous
032 889 62 22

ECAP depuis 1810
Neuchâtel
Centre d'information
de l'Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Prévenir et assurer www.ecap-ne.ch